



COMITE DE PILOTAGE
REUNION DU 21 JANVIER 2008 – HIERES SUR AMBY

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Présents :	
NOM Prénom	Organisme
BLANC Dominique	CC Balcons du Rhône
CHOLLIER Patrick	Président CC Balcons du Rhône
GENTIL Yves	CC Isle Crémieu
GIROUD Christian	Président CLD
LOMBARD Robert	CC Pays des Couleurs
MENUET Serge	Président CC Pays des Couleurs
MOLINA Adolphe	Président CC Isle Crémieu
MORNEY Roger	CC Pays des Couleurs
PAVIET SALOMON André	Maire de Tignieu-Jamezieu
PELLETIER Bruno	Maire de Chavanoz
RIVAL Christian	Conseiller Général - Maire de Morestel
ROUX Elisabeth	Commune de Tignieu-Jamezieu
VIALON Cécile	Rapporteur – Conseillère régionale
Invités :	
CLEUX Vincent	Syndicat mixte Boucle du Rhône
FRANCOIS Yves	Président de Cardon - CLD
GARCIN Jean Jacques	Président du Groupement des OTSI - CLD
GOUIN Benoît	Conseil Général de l'Isère
MIALON Axelle	Région Rhône Alpes DPT
MOIROUX Alain	Conseil Général de l'Isère
Excusés : Mme RABILLOUD, MM. BUHAGIAR, COTTALORDA, GIMEL, MOYNE BRESSAND, GIRARD, TUDURI	

Ordre du jour :

- ① Positionnement des objectifs CDRA au regard du développement durable
- ② Répartition budgétaire entre les actions
- ③ Validation du contrat définitif ?

Questions diverses :

- Terres à clic
- LEADER
- Nord Isère Initiative

① Positionnement des objectifs CDRA au regard du développement durable

Lors de la présentation de la charte, les 3 axes de développement avaient été présentés sous l'œil du développement durable. Pour le contrat final, afin de prendre en considération pleinement cette dimension, les 17 objectifs du CDRA sont interprétés avec les 5 critères : Développement économique, solidarité sociale, environnement, gouvernance et validité.

Le groupe *Développement durable*, dont les 2 référents pour le comité de pilotage sont Daniel GIMEL et Adolphe MOLINA, après un travail important et partagé avec le CLD, a proposé un positionnement des curseurs pour les 17 objectifs.

Le document joint présente pour chaque objectif la grille Développement durable avec 2 curseurs : l'un indiquant la tendance actuelle si rien n'est mis en œuvre, l'autre matérialisant l'évolution souhaitée.

Il est rappelé que chaque maître d'ouvrage d'opération présentée dans le CDRA devra envisager son projet sous l'œil du développement durable. Un questionnaire simple et objectif a été préparé pour qu'au vu des réponses des maîtres d'ouvrage, le groupe *Développement durable* puisse positionner les 5 curseurs dans la grille Développement durable. Ce sera ensuite le comité de pilotage CDRA qui validera le projet et décidera d'abonder l'enveloppe bonus Développement durable (470 000 € soit 10% des crédits régionaux CDRA) ou de le solliciter pour les actions les plus exemplaires.

② Répartition budgétaire entre les actions

Voici les principales informations ayant affecté les budgets du CDRA depuis le dernier comité de pilotage le 3 décembre 2007 :

- les collectivités adhérentes au CDRA ont effectué des "coupes" dans certains budgets de leurs actions pour permettre de respecter le budget maximum de subvention Région (4 701 000 €)
- Les services de la Région et du Département ont émis des avis qui ont contribué à faire évoluer certaines fiches actions.
- La Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région qui gère le PSADER nous a communiqué une règle limitant le taux de subvention moyen PSADER à 35% et la part de budget Fonctionnement à 33% du budget total PSADER. Les référents de la commission PSADER ont ainsi dû modifier leurs propositions.
- Le Service Habitat de la Région nous a informé que les OPAH pouvaient être financées par les CDRA, contrairement à ce que notre bureau d'études avait prévu.
- Globalement, les budgets et les subventions ont évolué à la baisse en respectant une répartition équitable entre les thématiques et les territoires.

Voici en détail les modifications apportées au budget de subvention CDRA depuis le précédent comité de pilotage :

	EN BAISSSE	EN HAUSSE
1-1 Pôles urbains	- 19 000 € (taux 20%)	
Chavanoz	Budget 300 000 → 250 000 €	
Pont de Chéruy	Budget 280 000 → 230 000 €	
2-1 Déplacements doux	-10 000 € (taux 20 %)	
Balcons du Rhône	Budget 150 000 → 100 000 €	
2-3b Urbanisme de qualité	- 30 000 € (taux 30%)	
Baisse de taux de 50 à 30 %		
3-2 Logement abordable pour tous		+ 186 000 €
Action prévue sur le volet complémentaire mais devant intégrer le CDRA		
3-3 OPAH		+ 175 000 €
Subvention +175 000 €		
3-4 Préadaptation logements pour personnes âgées et handicapées		+ 0 € (volet compl.)
Subvention + 150 000 € sur le volet complémentaire Habitat		
4-1 Gestion concertée de l'espace	- 2 000 (taux 40%)	
Budget	45 000 → 40 000 €	
4-3 Agriculture économe en énergie	-18 400 (taux 40%)	
Budget	150 000 → 104 000 €	

4-4 Foncier agricole		+ 40 000 € (taux 40)
Budget	0 → 100 000 €	
4-7 Animation PSADER		- 50 000 € (taux 40%)
Budget	300 000 → 250 000 €	
5-3 Randonnée		-25 000 € (taux 25%)
Isle Crémieu	Budget 150 000 € → 50 000 €	
6-3 Accompagnement LEA		- 75 000 € (taux 30%)
Tignieu-J.	Action à inscrire sur ligne de droit commun	
8-3 Aménagement des Zones d'activités		- 63 750 € (taux 25%)
Isle Crémieu	Budget 535 000 → 300 000 €	
Pays des Couleurs	Budget 320 000 → 300 000 €	
9-3 Filière Bioressources		-14 250 € (taux 40%)
Budget identique mais baisse du taux de 50 à 40 %		
9-4 Filière Bois		- 40 000 € (taux 40%)
CRPF	Budget 200 000 → 150 000 €	
9-7 Centre du Son		- 1 250 € (taux 25%)
Budget	50 000 → 45 000 €	
10-2 Actions collectives entreprises		-20 000 € (taux 40%)
Budget	50 000 → 0 €	
11-2/3/4 Artisanat		-109 300 € (taux 40%)
Chambre des métiers	Budget 500 000 → 199 000 €	
13-2 Accueil camping car		-12 500 € (taux 25%)
Pays des Couleurs	Budget 150 000 → 100 000 €	
13-4 Aménagement des sites touristiques		- 5 000 € (taux 25%)
Pays des Couleurs	Budget 400 000 → 380 000 €	
13-5 Valorisation du patrimoine		-14 500 € (taux 25%)
Baisse du taux de 30 à 25 %		
15-1 Vente directe produits		+80 000 € (taux 40%)
Budget	240 000 → 440 000 €	
15-2 Agritourisme		-14 000 € (taux 40%)
Budget	100 000 → 40 000 €	
17-2 Animations culturelles		-24 000 € (taux 30 %)
Isle Crémieu	Budget 370 000 → 270 000 €	
Pays des Couleurs	Budget 50 000 → 70 000 €	

L'ensemble de ces modifications sont acceptées par le comité de pilotage.

Le budget de subvention Région est de plus de 7 000 000 € :

- CDRA	4 699 250 € (77.3 € par habitant)
- PSADER	364 800 €
- Volet complémentaire Habitat	420 000 € (+ 1 084 000 € prévu sur les lignes de droit commun PLH).
- Bonus Développement durable	470 000 €.

Le budget de subvention Département est de 3 180 000 €.

- CDRA	933 000 € (17 € par habitant en prenant en compte le RGP 99)
- Dotation territoriale	2 250 000 € (prévisionnel).

③ Validation du contrat définitif

Le contrat définitif ne pourra être validé que lorsqu'il aura obtenu un avis favorable de l'ensemble des services de la Région et du Département. Il pourra ensuite être envoyé officiellement à nos partenaires financiers.

Pour le Conseil Général, les services Tourisme, Economie et Agriculture rencontrés l'automne dernier ont donné un avis pour la thématique les concernant. Néanmoins, la Direction de l'Aménagement du Territoire qui coordonne les financements CDRA, souhaite donner un avis global sur le CDRA et proposer des taux précis pour chaque action (actuellement le taux a été fixé à 25% pour toutes les actions).

Pour le Conseil Régional, il manque juste les avis des services Environnement et Energie. Les autres services ont fourni des avis et demandé des précisions sur certaines actions.

L'ensemble de ces avis et précisions doivent être fournis avant fin février 2008 afin que le CDRA définitif puisse être validé comme convenu avant les élections de mars.

Un comité d'avis à la Région pourrait être envisagé en mai ou juin prochain.

Questions diverses :

▪ Terres à clic

Notre territoire a déposé en partenariat avec les CLD et les CDRA Isère Portes des Alpes et Vals du Dauphiné, un dossier de candidature pour le dispositif Terres à Clic. Ce dispositif permet de bénéficier de 30 journées de conseils pour développer l'usage des technologies de l'information et de la communication au sein des actions du CDRA.

▪ LEADER

Suite à la présentation du programme LEADER en mai 2007 par la DRAF Rhône Alpes, le comité de pilotage a confié en juillet 2007 au comité de territoire CARDON la mission de préparer une proposition de candidature sur le thème du "Patrimoine rural".

Un diagnostic a été élaboré et le SYMBORD a proposé d'ouvrir la réflexion à un groupe de travail large d'acteurs du territoire incluant les communautés de communes. Une vingtaine d'actions du CDRA pourraient être concernées par la thématique et ainsi être abondées par 1.5 millions d'euros de fonds européens.

La proposition complète de CARDON sera présentée lors du prochain conseil syndical afin que le SYMBORD décide ou non de porter la candidature.

▪ Nord Isère Initiative

Le financement des postes de création d'entreprise en période transitoire entre les 2 CDRA n'est toujours pas résolu.

La Direction de l'Economie de la Région a confirmé son refus de participer au poste de Sylvain Durbiano proposé par le Comité d'Expansion. Dans l'état des connaissances, les communautés de communes ne souhaitent pas compléter le financement.

La plateforme Nord Isère Initiative peut, elle, être financée pendant l'inter-CDRA. Par contre le dossier de demande de subvention n'a pas encore été transmis au SYMBORD. Pour l'instant, le budget du syndicat prévoit un financement s'élevant comme en 2007 à 0.12 euros par habitant pour un an soit 0.06 pour les 6 mois de l'inter-CDRA.

Serge MENUET souhaite qu'une réunion ait lieu sur ce sujet avec les élus de la Région.

▪ Prochain comité de pilotage

Le prochain comité de pilotage du CDRA aura lieu le 28 février 2008 à Villemoirieu dans les locaux de la Communauté de communes de l'Isle Crémieu.